DEPARTEMENT: GARD **ARRONDISSEMENT**: LE VIGAN

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes de l'Aigoual

ACTE ADMINISTRATIF
DEPOSE LE

2 6 NOV. 2012
SOUS-PREFECTURE
DU VIGAN

Séance du 17 novembre 2012

L'an deux mille douze et le dix sept novembre à 9 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou, sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

<u>Présents</u>: DURAND Yves - SALTET Guy - MARTIN Michel - CRISTIANI Alain - ISZEZUK Huguette - THION Jean-Claude - D'ARNAL Christiane - EYRAL Véronique - VILLARET Michel - VIVENS Lucien - FESQUET Jérôme - VIDAL Thomas - BALSAN Jacques - GOUNELLE Arlette - CAPMAS Michel - DELORD Martin - TEISSIER Monique - COTE Corinne - BOUDES André - HERRERO Thérèse - ANDREO Grégoire - CASTEILTORT Claude - ARNAL Frédéric - BERTRAND Yvette - CALAZEL André - SAQUET Christian - BROUILLET Bernard.

Objet: Schéma directeur des activités de pleine nature Pays Viganais/Aigoual

Les communautés de communes de l'Aigoual et celle du Pays Viganais ont inscrit le développement des activités de pleine nature comme un levier essentiel de leur développement touristique.

La communauté de communes de l'Aigoual a présenté un projet de structuration et de développement de son offre d'activités de pleine nature dans le cadre de l'appel à projet DATAR MASSIF CENTRAL « Pôle de Nature 4 saisons ». Cet appel à projet vise à conforter la vocation du massif de l'Aigoual comme un espace de loisirs et propose donc d'en faire un lieu de pratique toute l'année.

Du côté de la communauté de communes du Pays Viganais, c'est autour du Grand Site de Navacelles que les activités et les projets s'organisent. Ce fut notamment dans un premier temps, la création d'un réseau d'itinéraires de randonnées de 190 km qui a été créé. L'objectif est de poursuivre cette structuration et ce développement vers le Nord et connecter l'offre de pleine nature du Pays Viganais au Massif de l'Aigoual.

Les deux communautés de communes envisage donc de réfléchir ensemble à un projet d'étude global sur les activités de pleine nature qui leur permettra de planifier le développement des activités de pleine nature en lien avec les gestionnaires de ces espaces naturels.

Ce schéma directeur des activités de pleine nature sera à la fois un outil de planification et un outil pré-opérationnel dans la mesure où il permettra aux communautés de communes d'organiser dans un premier temps le maillage des itinéraires de randonnées (pédestre, équestre, VTT et sites d'interprétation).

Le bureau d'étude sera chargé de prendre en compte les orientations des deux communautés de communes en matières de développement des activités de pleine nature et d'en étudier la faisabilité. Il s'agira notamment de proposer des circuits de randonnées VTT et cyclotouristiques, des sites de pratique pour la course d'orientation et d'autres pratiques de pleine nature (tel que la randonnée en raquette) qui pourraient être organisées sur cet espace.

L'enjeu, est d'en faire un site majeur du département du Gard en matière de pratique de pleine nature. Cette action s'intègre également dans le projet de valorisation du territoire Causses et Cévennes, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, dans le sens où la pratique de la randonnée permet de découvrir ces paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen.

Le budget prévisionnel de l'étude est estimé à 70 000 €. Le département du Gard et le Parc National des Cévennes seront sollicités pour financer le projet à hauteur de 30 % pour le Parc National et 50 % pour le Conseil Général. 20 % resteront à la charge des Communautés de

Communes du Pays Viganais et de l'Aigoual. Ce plan de financement reste prévisionnel. Il ne deviendra effectif qu'après accord du Parc National des Cévennes. Le Conseil Général, quant à lui, a déjà exprimé son accord de financement sur ce type de projet.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'engager la consultation des principaux financeurs et de solliciter les aides auprès d'eux.

Le Conseil Communautaire, après délibération,

APPROUVE cette proposition

DÉCIDE de réaliser cette étude

DÉCIDE de solliciter les aides financières nécessaires à la réalisation de cette opération, auprès des différents partenaires.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président, Martin DELORD.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission En Sous-Préfecture le 2 2 NOV. 2012 De la publication le

2 9 NOV. 2012

ACTE ADMINISTRATIF DEPOSE LE

26 NOV. 2012

SOUS-PREFECTURE DU VIGAN